



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la UNE un webinaire dédié aux perturbateurs endocriniens !

Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive

Mardi 17 mars 2026

Mais aussi :

Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux

Mardi 5 juin 2026

Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale

Accessible en replay

Durée de chaque webinaire : 2 heures

Accessible en direct et en replay après la date de diffusion

Inscrivez-vous sans plus tarder !

Notre dernière formation cosmétique, accessible en ligne

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

[Nous contacter](#)

Cosmétiques

[DGCCRF : Conformité des TPE cosmétiques, focus sur le DIP "des TPE nouvelles dans le secteur qui méconnaissent trop souvent la réglementation"](#)

La DGCCRF a contrôlé 147 établissements de cosmétiques, en ciblant des TPE, nouvelles dans le secteur, pour vérifier la qualité de leurs DIP. Un peu plus de 200 DIP ont été examinés à l'occasion de cette enquête. Celle-ci a relevé un niveau global de connaissance et de maîtrise des dispositions réglementaires insuffisant, qui présentent par définition un risque plus élevé de non-conformité et de méconnaissance de la réglementation.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) Formation 17 et 22 septembre

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Étiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations -Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux – REACH

[Évaluation du règlement sur les produits biocides](#)

Les produits biocides et les articles traités avec de tels produits sont régis dans l'UE par le Règlement (UE) n° 528/2012. Ces produits sont utilisés pour lutter contre les organismes nuisibles à la santé humaine et/ou animale et/ou à l'environnement, ou qui causent des dommages aux matériaux ou aux activités humaines, notamment les insectes, les rats et les microorganismes.

Le Règlement vise à améliorer le fonctionnement du marché intérieur des produits biocides tout en assurant un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement. Applicable depuis le 1^{er} septembre 2013, il suit une approche en deux étapes consistant en l'approbation des substances actives au niveau de l'UE et l'autorisation ultérieure - au niveau national ou de l'UE - des produits biocides contenant ces substances actives.

Conformément à son article 65(4), un rapport sur sa mise en œuvre a été adopté par la Commission en juin 2021. Il a identifié plusieurs problèmes qui entravent le bon fonctionnement des règles, en particulier les retards importants et continus dans les processus d'approbation des substances actives et d'autorisation des produits.

Le rapport a également souligné le manque d'innovation concernant les nouvelles substances biocides actives. Il a annoncé qu'au lieu d'établir un second rapport de mise en œuvre cinq ans plus tard, une évaluation du règlement relatif aux produits biocides serait menée afin de déterminer si la réglementation actuelle est adaptée à son objectif.

L'évaluation du règlement relatif aux produits biocides devrait être finalisée vers le milieu de l'année 2027.

En fonction de ses conclusions, une analyse d'impact en vue d'une éventuelle révision pourrait être menée.

En savoir plus ?

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne](#) (1h) 24 septembre

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30) 5 février

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Étiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[Examen exhaustif des données toxicologiques sur l'octocrylène et évaluation de l'exposition humaine aux produits de soins personnels](#)

La revue *Critical Reviews in Toxicology* a publié un article évaluant l'innocuité de l'octocrylène à partir des données toxicologiques existantes. Il s'agit de la dernière publication d'une série évaluant des ingrédients couramment utilisés dans les produits de protection solaire, tels que le Butyl methoxydibenzoylmethane (avobenzone), le Phenylbenzimidazole Sulfonic Acid (Ensulizole) et la benzophenone-4.

En savoir plus ?

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h) 20 janvier

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h) 17 mars

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...))-Proposition 65 Californie-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Antibiotiques et antibiorésistance : de la découverte de la pénicilline aux moyens de lutte à l'officine](#)

En 1928, l'observation fortuite d'Alexander Fleming marque un tournant décisif dans l'histoire de la médecine : la découverte de la pénicilline.

Près d'un siècle plus tard, l'antibiorésistance progresse à un rythme préoccupant. Sans évolution favorable, les infections bactériennes pourraient redevenir en 2050 l'une des premières causes de mortalité mondiale, nous ramenant à l'ère pré-antibiotique.

Face à cette menace de santé publique, la lutte contre l'antibiorésistance mobilise l'ensemble des acteurs de santé.

[SYNERG-ID, une plateforme nationale pour interconnecter et valoriser les données sur les maladies infectieuses](#)

SYNERG-ID est un consortium qui fédère partenaires institutionnels et industriels autour d'une mission d'intérêt public. En réponse directe à ces enjeux, l'association développera une plateforme destinée à permettre la réutilisation et la valorisation de données multi-sources entre données virologiques, cliniques, épidémiologiques, sociales, comportementales, économiques et environnementales pour améliorer la surveillance épidémiologique, la prévention et la prise en charge des patients.

En savoir plus ?

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Environnement

[Ressources en eau : le monde en état de "faillite hydrique" selon l'ONU](#)

Un rapport publié le 20 janvier 2026 par l'Institut universitaire des Nations unies pour l'eau, l'environnement et la santé affirme que la Terre est entrée dans une "ère de faillite hydrique mondiale", la consommation d'eau à long terme dépassant le renouvellement de la ressource en eau.

En savoir plus ?

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : decryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Intelligence artificielle

[Génération augmentée par la récupération pour l'intelligence artificielle générative dans le domaine de la santé](#)

L'intelligence artificielle générative a engendré des innovations de rupture dans le domaine de la santé, mais se heurte à certains défis. La génération augmentée par la recherche (RAG) permet aux modèles de produire un contenu plus fiable en exploitant la recherche de connaissances externes. Dans cette perspective, cette étude analyse les contributions potentielles de la RAG à l'amélioration de l'équité, de la fiabilité et de la personnalisation des soins de santé. Elle traite également des limites et des difficultés actuelles liées à la mise en œuvre de la RAG dans le contexte médical.

Un cadre RAG typique se compose de trois parties : l'indexation, la recherche et la génération.

[L'IA conversationnelle manque de fiabilité pour donner des conseils médicaux au grand public](#)

Le constat est clair : l'IA conversationnelle peine à apporter des conseils médicaux fiables.

Trois grands modèles de langage (LLM) ont été testés par 1 300 personnes afin de les aider à identifier un problème médical à partir de symptômes. Résultat ? Un diagnostic correct pour un tiers des participants seulement. Ce n'est pas mieux qu'une recherche classique sur internet.

NEW Article Institut Scientis

[L'intelligence artificielle et l'évaluation de la sécurité cosmétique : opportunités et limites](#)

En Europe, le Règlement (CE) n°1223/2009 exige que chaque produit cosmétique mis sur le marché soit sûr pour la santé humaine dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Cette obligation implique une évaluation de sécurité réalisée par un expert qualifié, souvent appelé « toxicologue ».

Ce processus repose sur l'analyse minutieuse de données variées, conformément à son article 10 et son annexe I.

L'évaluateur de la sécurité peut désormais être aidé par l'intelligence artificielle (IA) qui s'impose comme un atout majeur pour moderniser son travail.

Cependant, l'utilisation de l'IA soulève une question fondamentale : peut-elle garantir la rigueur scientifique et la responsabilité des acteurs sans compromettre la qualité des évaluations ?

Formulation-R&D

Avoir un produit efficace : l'urgence des résultats immédiats (partie 1/3)

Au-delà d'une texture, d'un discours marketing ou même d'un conditionnement esthétique, les consommateurs veulent surtout des résultats visibles rapidement. En effet, la plupart des actifs cosmétiques nécessitent deux à quatre semaines d'utilisation régulière pour délivrer leur efficacité de manière mesurable (par exemple : un effet anti-ride, une action sur l'uniformité du teint ou la fermeté cutanée). Or, certains consommateurs abandonnent l'utilisation du produit avant ce délai imparti car ils ne perçoivent pas d'effet tangible immédiat. L'enjeu est donc de concevoir des formules qui combinent des actifs « de fond », à action progressive et des ingrédients instantanés capables de générer un retour positif immédiat à chaque utilisation.

Ces derniers doivent procurer un bénéfice immédiat, perceptible visuellement, au toucher ou à l'odeur afin d'offrir une gratification instantanée tout en laissant aux actifs le temps nécessaire pour installer des résultats durables.

Parmi les options fréquemment utilisées :

- Les agents soft-focus, particulièrement pertinents en anti-âge, créent un effet flouté pour atténuer instantanément l'apparence des rides et irrégularités.
- Les filmogènes tenseurs procurent un effet « lifting express » en lissant visiblement la surface cutanée en quelques minutes après l'application.
- Les agents apaisants apportent un confort rapide aux peaux sensibles, en atténuant sensations d'échauffement ou de tiraillement.
- Les humectants renforcent immédiatement la souplesse et la sensation d'hydratation.
- De faibles doses de pigments réfléchissant la lumière illuminent visuellement les teints plus foncés ou ternes.
- Les colorants à effet légèrement « tâchant » peuvent conférer en un seul geste bonne mine ou effet hâlé aux consommateurs en quête de soleil instantané dans les produits autobronzants par exemple.

Mais comment cibler précisément la pénétration des actifs dans la peau ? Découvrez la réponse le mois prochain dans notre lettre d'informations !

En savoir plus ?

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Agrément CIR/CII – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations 2025-2026 Webinaires 2026

Cosmétiques

Nouveaux webinaires 2026

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h) 20 janvier 2026

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h) 17 mars 2026

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin 2026

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) Formation 17 et 22 septembre 2026

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30) 5 février 2026

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne](#) (1h) 24 septembre 2026

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin 2026

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30) 5 février 2026

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

Dispositifs médicaux - Formations en ligne (chaque module dure 2h)

[Le Règlement DM : structure et points clés](#)

[Les Opérateurs Economiques du dispositif médical \(fabricant, distributeur, mandataire, importateur & missions de la PCVRR\).](#)

[Exigences de conformité des DM, documentation technique, normes harmonisées, guides MDCG](#)

[Classification des dispositifs médicaux et processus de marquage CE](#)

[Le Système de Management de la Qualité des DM selon la norme ISO 13485.](#)

[Les DM en pratique : relations avec les organismes notifiés, UDI, EUDAMED, Déclarations de mise en service en France et dans l'UE](#)

[La gestion des risques des DM](#)

[La gestion post-market et la matériovigilance des DM](#)

[La sécurité biologique des DM](#)

[DM et données cliniques](#)

[Les produits combinés et DM administrant des médicaments](#)

[Remboursement des DM en France](#)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance** (4h30)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 02 mars.

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.



Action en revendication de marques déposées par un distributeur en France :
Pas de mauvaise foi du distributeur

Il n'est pas rare que les titulaires de marques concluent des contrats de distribution avec différents opérateurs et leur donnent ainsi l'autorisation d'exploiter ces marques. Les distributeurs peuvent-ils pour autant déposer les marques dont ils ont l'usage ? Tout est question de contexte, ainsi que l'affaire rapportée en témoigne.

La société indienne CHOLAYIL, titulaire depuis 1967 de marques MEDIMIX dans plusieurs pays non-européens pour des savons notamment, a confié l'importation et la distribution exclusive de ses produits en France à un distributeur.

Le gérant de ce distributeur a déposé sous le nom de sa propre société KERALA la marque verbale française MEDIMIX en 2005, la marque de l'Union européenne verbale MEDIMIX en 2006, puis la marque française verbale MEDIMIX LIBRE DE TOUT PROBLÈME DE PEAU en 2008.

La société CHOLAYIL a assigné la société KERALA en revendication des marques françaises au motif qu'elles ont été déposées en fraude de ses droits.

Suivie en première instance par le tribunal judiciaire de Lille, la société CHOLAYIL est finalement déboutée par la Cour d'appel, **la fraude étant jugée non constituée.**

La Cour de cassation rejette le pourvoi selon un arrêt qui repose essentiellement sur les constatations de fait effectuées en appel.

➔ Il est rappelé que :

- Par courrier, la société KERALA s'était plainte de la violation par des tiers de son monopole d'importation en France et avait indiqué qu'elle se verrait contrainte de déposer la marque MEDIMIX en France pour « empêcher toute nouvelle importation illégale ».

- La société DORCAS, intermédiaire contractuel entre les sociétés CHOLAYIL et KERALA, avait expressément répondu : « nous sommes d'accord pour votre enregistrement de la marque MEDIMIX en France ».
- Cet accord était donc clair et il n'était soumis à aucune condition.

→ La Cour relève que les sociétés CHOLAYIL et DORCAS avaient à l'époque les mêmes dirigeants et ont depuis fusionné. Le gérant de la société KERALA pouvait donc légitimement penser que le représentant de la société DORCAS disposait de l'autorité requise pour consentir à cet enregistrement.

→ L'interprétation de cette réponse s'effectue en la replaçant dans le contexte des échanges entre les différentes parties et à la lumière de leurs relations. La Cour d'appel a ainsi procédé à la recherche de l'intention des parties, contrairement à ce qui était soutenu, et conclu que la marque n'a pas été déposée de mauvaise foi.

→ S'agissant de la marque MEDIMIX LIBRE DE TOUT PROBLÈME DE PEAU, il s'agit d'une simple déclinaison sous forme de slogan. La société KERALA étant légitime titulaire de la marque MEDIMIX en France, ce dépôt dérivé n'a pas davantage été effectué de mauvaise foi.

Œil de BA : La jurisprudence relative aux dépôts de marques effectués de mauvaise foi, notamment par des distributeurs ou des tiers peu scrupuleux qui désirent s'emparer des marques d'autrui sans droit ni titre, est très fournie.

La décision qui est ici rapportée illustre l'hypothèse, que l'on rencontre un peu moins, du distributeur jugé de parfaite bonne foi, après un contentieux qui s'est étiré dans le temps (1ère assignation d'origine en 2008, péremption d'instance, 2nde assignation en 2020, procédure parallèle devant l'Euipo (*Union européenne pour la propriété intellectuelle*), fin du litige en 2026).

Pour toute information supplémentaire : <https://benoel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h) : **Webinaire**

FAQ du mois

Comment déclarer des effets indésirables liés aux produits biocides en France ?

En France, la déclaration des effets indésirables liés aux produits biocides relève de la toxicovigilance et doit être faite sans délai par les acteurs concernés (détenteurs AMM, fabricants, importateurs, distributeurs, utilisateurs professionnels).

La toxicovigilance a pour objet la surveillance des effets toxiques pour l'homme, aigus ou chroniques, d'un mélange ou d'une substance, naturelle ou de synthèse, disponible sur le marché ou présent dans l'environnement. Cette activité vise à la mise en œuvre d'actions d'alerte, de prévention, de formation et d'information.

La survenue de tout effet toxique pour l'homme faisant suite à une exposition unique ou répétée à un mélange ou une substance, naturelle ou de synthèse, disponible sur le marché ou présent dans l'environnement, constitue un cas d'intoxication à déclarer sur le [Portail de déclaration](#).

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne](#) (1h) 24 septembre 2026

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin 2026

Retrouvez le détail de nos prestations : en [Europe](#) / à l'[International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les [publications d'INSTITUT SCIENTIS](#).

[NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

[Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde.

Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

[Shampooings 2-en-1 : un défi pour le formateur ?](#)

Un shampooing 2-en-1 est un produit cosmétique capillaire conçu pour combiner deux fonctions en un seul usage : shampooing et après-shampooing (ou conditionneur). Ce type de produit permet ainsi de nettoyer les cheveux tout en les démêlant, en une seule application, et a été créé pour faciliter la vie des consommateurs. Mais facilitent-ils aussi celle des formateurs ? Rien n'est moins sûr !

[L'intelligence artificielle au service de l'évaluation de la sécurité cosmétique](#)

Dans un contexte d'informatisation croissante des pratiques scientifiques et réglementaires, l'intelligence artificielle s'impose progressivement comme un outil d'assistance prometteur pour l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques. Mais jusqu'où peut-elle aller sans compromettre la rigueur et les responsabilités des parties prenantes ?

NEW [Assurer sa conformité à la Proposition 65 californienne](#)

La Proposition 65 est une loi californienne visant à protéger les sources d'eau potable contre la contamination par des substances chimiques dangereuses. Cet article fait le point sur ses principes et les obligations qui en découlent.

NEW [L'intelligence artificielle et l'évaluation de la sécurité cosmétique : opportunités et limites](#)

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques et à SkinObs pour la publication de nos articles.

Rencontrez-nous !

En 2026, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	13 et 14 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 29 janvier au 2 février - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	5 et 6 février - Paris
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 10 au 12 mars - Villepinte
Salon de Podologie	20 et 21 mars - Paris
ContaminExpo	25 et 26 mars - Paris
Cosmoprof	Du 26 au 29 mars – Bologne (Italie)
Congrès règlementaire COSMED	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès Détergence, Règlementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril – Paris Intervention Institut Scientis
Congrès International d'Esthétique & Spa	Du 11 au 13 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 14 au 16 avril – Paris

Santexpo	Du 26 au 28 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 3 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Date à préciser (juin 2026)
Make-up Paris	17 et 18 juin - Paris
Luxe pack Edition spéciale	17 et 18 juin - Paris
Cosmopet	Du 15 au 17 septembre - Saint-Raphaël
Salon Natexpo	28 et 29 septembre - Lyon
Congrès de l'IFSCC	Du 28 septembre au 1 ^{er} octobre – Perth (Australie)
Colloque NAMs et NGRA pour l'évaluation prédictive de la toxicité systémique	1 ^{er} et 2 octobre - Saclay  Comité scientifique Institut Scientis Intervention Institut Scientis
Congrès biocide	6 et 7 octobre – Lyon Institut Scientis Sponsor
Congrès de la Société française de microbiologie	Du 7 au 9 octobre - Lyon
Cosmetic 360	14 et 15 octobre – Paris Stand Institut Scientis
Congrès Parfums et Cosmétiques	18 et 19 novembre – Chartres Institut Scientis Sponsor
Salon Les Places d'Or Design & Packaging	Du 17 au 19 novembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	19 et 20 novembre-Dijon Institut Scientis Sponsor Intervention Institut Scientis

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, la toxicologie et la conception des produits **cosmétiques, biocides, détergents, désinfectants, bougies et parfums d'ambiance**. Sa principale activité est l'**évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne)**.

- Dans le domaine des produits **cosmétiques**, ses domaines de compétence sont élargis à la **formulation**, la **pré-expertise toxicologique**, la rédaction des **DIP**, leur **audit**, la **notification CPNP**, la **vérification des étiquetages**, la **veille normative et réglementaire**, la **conformité internationale** (vérification des listes ingrédients, **proposition 65**), la **transposition industrielle**.
- Dans le domaine des produits **biocides** (détergents-désinfectants-répulsifs), la société propose la **formulation**, la vérification de la **conformité réglementaire des formules**, les **stratégies de tests** microbiologiques, les créations d'**étiquettes**, les déclarations **BioCID** et **notifications PCN**. Elle assiste également ses clients pour la mise sur le marché des produits biocides en période transitoire dans différents pays européens et assure l'enregistrement des « **same product** ».

INSTITUT SCIENTIS effectue au quotidien une **hotline réglementaire et scientifique générale**.

INSTITUT SCIENTIS est un **organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi** pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

Agréé CIR/CII, le laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

PARIS - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

Brochure Institut Scientis



© 2026 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.